

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE NIORT

ENQUETE PARCELLAIRE

Aménagement d'une voie verte Rue de la Routière

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 7 décembre 2023
Enquête du 15 janvier 2024 au 1er février 2024
Commissaire enquêteur : Christian Chevalier

Pièce n° 2 – ANNEXES

Ce dossier comporte 3 pièces

Le rapport d'enquête (Pièce n°1)

► **Les annexes au rapport d'enquête (Pièce n°2)**

Les conclusions motivées (Pièce n°3)

DESTINATAIRE :

Madame la Préfète des Deux-Sèvres à Niort

Sommaire

ANNEXE 1 - ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PREFETE DES DEUX-SEVRES DU 7 DECEMBRE 2023.....	3
ANNEXE 2 - AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE.....	8
ANNEXE 3 – 1ERE PUBLICATION AVIS D'ENQUETE DANS LA NR DU 4 JANVIER 2024.....	9
ANNEXE 4 – DEUXIEME PUBLICATION DANS NR DU 18 JANVIER 2024	10
ANNEXE 5 – COPIE D'UN COURRIER TYPE ADRESSE EN RECOMMANDE A CHACUN DES PROPRIETAIRES....	11
ANNEXE 6 – QUESTIONNAIRE ACCOMPAGNANT LES NOTIFICATIONS INDIVIDUELLES.....	13
ANNEXE 7 – PLAN DE SITUATION 2017 FAISANT APPARAÎTRE L'EMPLACEMENT RESERVE A L'INTERIEUR DU CERCLE.....	15
ANNEXE 8 – PLU DU 11 AVRIL 2016 – EMBLACEMENT RESERVE A L'INTERIEUR DU CERCLE ORANGE.	16
ANNEXE 9 – PLU DU 11 AVRIL 2016 – MODIFICATION N° 1 - EMBLACEMENT RESERVE A L'INTERIEUR DU CERCLE ORANGE.	17
ANNEXE 10 – AVIS DE RECEPTION DES NOTIFICATIONS INDIVIDUELLES.....	18
ANNEXE 11 – CERTIFICAT D’AFFICHAGE DE L’AVIS D’ENQUETE PARCELLAIRE.....	28



Service de la coordination
et du soutien interministériels
Bureau de l'environnement

**Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur neuf parcelles
nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement
d'une voie verte rue de la Routière à Niort**

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 131-1 et suivants et R. 131-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, M. Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu la délibération en date du 2 octobre 2023 par laquelle le conseil municipal de Niort sollicite l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de l'acquisition de neuf parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort et approuve le dossier d'enquête parcellaire portant sur ces neuf parcelles ;

Vu le dossier d'enquête parcellaire annexé à cette délibération ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

Considérant que ces neuf parcelles revêtent un caractère indispensable pour la réalisation du projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort ;

Considérant les refus de cessions amiables de ces neuf parcelles par leurs différents propriétaires ;

Considérant que la poursuite du projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort, déclaré d'utilité publique, nécessite d'engager une enquête parcellaire en vue d'obtenir la cessibilité de ces parcelles préalablement à leur éventuelle expropriation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Une enquête parcellaire en vue d'obtenir la cessibilité des parcelles cadastrées commune de Niort section ZV n° 436, 438, 440, 442, 444, 450, 446, 448 et 452 préalablement à leur éventuelle expropriation est ouverte sur le territoire de la commune de Niort, **du lundi 15 janvier 2024 à 9 h au jeudi 1^{er} février 2024 à 17 h**, soit pendant 18 jours consécutifs.

Article 2 : Publicité de l'enquête

Un avis d'ouverture d'enquête sera porté à la connaissance du public

– par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage, au moins huit jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux habituels d'affichage de la mairie de Niort.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire. Ce certificat sera adressé à la préfecture des Deux-Sèvres, Service de la coordination et du soutien interministériels, bureau de l'environnement.

– par publication en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans un des journaux diffusés dans le département des Deux-Sèvres, par les soins de la préfète.

– par publication au moins huit jours avant l'ouverture de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres, à l'adresse suivante : [www.deux-sevres.gouv.fr](https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NIORT) (https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NIORT)

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier constitué conformément aux dispositions de l'article R131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé en format papier et numérique à la mairie de Niort, bâtiment

triangle de l'hôtel administratif où le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable :

– sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvre à l'adresse mentionnée à l'article 2.

– dans les locaux de la préfecture des Deux-Sèvres, Bureau de l'environnement 4 rue Du Guesclin 79 000 NIORT pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur et permanences

Monsieur Christian CHEVALIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Il siègera en mairie de Niort, bâtiment triangle de l'hôtel administratif, où il se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- le lundi 15 janvier 2024 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 24 janvier 2024 de 13 h à 16 h,
- le jeudi 1^{er} février 2024 de 14 h à 17 h.

Article 5 : Prise en charge des frais d'enquête

Les frais occasionnés par cette enquête, relatifs à l'insertion de l'avis dans la presse, aux vacations et déplacements du commissaire enquêteur, seront pris en charge par la commune de Niort, maître d'ouvrage.

Article 6 : Notification aux propriétaires préalablement à l'enquête parcellaire

La notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie prévue à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera faite par la commune de Niort, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à chacun des propriétaires des parcelles mentionnées sur l'état parcellaire joint au dossier.

Ces notifications devront être accomplies avant le début de l'enquête.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire, qui en fera afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article 7 : Détermination des ayants droits

Les articles L311-1, L311-2 et L311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique stipulent :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. ».

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnités ».

Conformément à l'article R311-1 du même code, ces formalités doivent être accomplies dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'ouverture de l'enquête publique.

Article 8 : Déroulement de l'enquête parcellaire

Les propriétaires auxquels une notification individuelle aura été faite seront tenus, en application de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de préciser leur identité sur un questionnaire qui sera joint à cette notification ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront :

– consigner leurs observations sur les limites des biens à exproprier en mairie de Niort, bâtiment triangle de l'hôtel administratif aux jours et heures habituels d'ouverture sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, coté et paraphé par le maire ;

– transmettre leurs observations sur les limites des biens à exproprier :

• Par voie postale à l'attention de M. le maire de Niort ou de M. Christian CHEVALIER, commissaire enquêteur en mairie de Niort – 1 place Martin Bastard – 79027 NIORT Cedex, siège de l'enquête.

• Par voie électronique en indiquant précisément en objet : « Parcellaire rue de la Routière Niort » : à l'adresse pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Article 9 : Clôture de l'enquête parcellaire

À l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er}, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le maire et transmis, dans les 24 heures avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Ce dernier donnera son avis sur l'emprise de l'ouvrage projeté et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Le commissaire enquêteur adressera le dossier et le registre, assortis du procès-verbal et de son avis à la préfecture des Deux-Sèvres, Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Article 10 : Changement de tracé

Si le commissaire enquêteur propose en accord avec l'expropriant, un changement au tracé et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâties ou non bâties, avertissement en sera donné individuellement et collectivement dans les conditions fixées aux articles 2 et 6 du présent arrêté, aux

propriétaires, qui seront tenus de se conformer aux dispositions de l'article 8 du présent arrêté.

Pendant un délai de huit jours à compter de cet avertissement, le procès-verbal et le dossier resteront déposés à la mairie. Les propriétaires intéressés pourront formuler leurs observations selon les modalités prévues à l'article R131-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

À l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur fera connaître à nouveau, dans un délai maximum de huit jours, ses conclusions.

Article 11 : Consultation de l'avis du commissaire enquêteur

Une copie de l'avis du commissaire enquêteur sera consultable en mairie de Niort et sur le site des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse indiquée en article 2.

Article 12 : Autorité décisionnaire

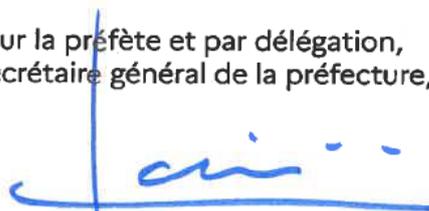
La préfète est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Article 13 : Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, le maire de Niort et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

À Niort, le -7 DEC. 2023

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
PORTANT SUR NEUF PARCELLES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UNE VOIE VERTE RUE DE LA ROUTIÈRE À NIORT**

Par arrêté préfectoral du **- 7 DEC. 2023** , une enquête parcellaire portant sur neuf parcelles cadastrées commune de Niort, Section ZV n°436, 438, 440, 442, 444, 450, 446, 448, et 452 nécessaires à la réalisation de l'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort est ouverte en mairie de Niort **du lundi 15 janvier 2024 à 9h au jeudi 1^{er} février 2024 à 17h.**

Pendant toute la durée l'enquête :

- le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en format papier et numérique,
 - les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet.
- aux jours et heures habituels d'ouverture au public du bâtiment triangle de l'hôtel administratif à la mairie de Niort.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres : www.deux-sevres.gouv.fr (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NIORT>) ;
- dans les locaux de la préfecture des Deux-Sèvres, Bureau de l'environnement 4 rue Du Guesclin 79 000 NIORT pendant les jours et heures d'ouverture au public.

M. Christian CHEVALIER désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête, siégera en mairie de Niort, bâtiment triangle de l'hôtel administratif où il se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- le **lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h,**
- le **mercredi 24 janvier 2024 de 13h à 16h,**
- le **jeudi 1^{er} février 2024 de 14h à 17h.**

Les observations pourront également être transmises par voie postale à l'attention de M. le maire de Niort ou de M. Christian CHEVALIER, commissaire enquêteur en mairie de Niort – 1 place Martin Bastard – 79 027 NIORT Cedex, siège de l'enquête.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tout droit à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

L'avis du commissaire enquêteur sera consultable en mairie de Niort et sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse précitée.

La préfète des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

IMMOBILIER

IMMOBILIER COMMERCIAL

Vente

Proche de Selles sur Cher et de Beauval, sortie n°13 de l'autoroute A85/E604, à vendre local commercial avec salles de réception et cuisine professionnelle, idéal pour traiteur, organisation de réceptions, ou restaurateur, Tél.06.15.25.78.52.

DIVERS VENTES



107000 €

LOCATION APPARTEMENT

2 pièces

Poitiers, loue dans résidence Valençay, appartement T2, 44 m² avec balcon, libre, DPE en cours, 510 euros + 48 euros charges. 06.08.57.61.05

A 7 minutes du centre de Saint Gilles Croix de Vie. Résidence plein pied de 53.00 m² sans vis-à-vis, exposition Sud Sud/Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysagé de 356 m² avec studio de jardin et loggia de 18 m². 107 000 € - Tél : 02 30 28 01 02 † contact@minivillage.fr

VILLÉGIATURES

MER



49000 €

Votre cottage au bord de la mer. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000 €. Dans une résidence privée. Visites & Infos : 02 51 54 59 22.

VENTE VILLÉGIATURE

Mobil-home résidentiel - Isolation 4 saisons, 40.00 m². 10 Modèles disponibles. 9 900 € Livré à domicile ! 02 30 28 01 03



24000 €

MONTAGNE

260 €
Mont-Dore, près centre-ville,

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Avis administratifs

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

PORTANT SUR NEUF PARCELLES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE RUE DE LA ROUTIÈRE À NIORT

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2023, une enquête parcellaire portant sur neuf parcelles cadastrées commune de Niort, Section ZV n°436, 438, 440, 442, 444, 450, 446, 448, et 452 nécessaires à la réalisation de l'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort est ouverte en mairie de Niort du lundi 15 janvier 2024 à 9h au jeudi 1er février 2024 à 17h.

Pendant toute la durée l'enquête :
- le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en format papier et numérique,
- les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du bâtiment triangle de l'hôtel administratif à la mairie de Niort.

Le dossier sera également consultable :
- sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres : www.deux-sevres.gouv.fr (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NIORT>);
- dans les locaux de la préfecture des Deux-Sèvres, Bureau de l'environnement 4 rue Dut Guesclin 79 000 NIORT pendant les jours et heures d'ouverture au public.

M. Christian CHEVALIER désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête, siégera en mairie de Niort, bâtiment triangle de l'hôtel administratif où il se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- le lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 24 janvier 2024 de 13h à 16h,
- le jeudi 1er février 2024 de 14h à 17h.

Les observations pourront également être transmises par voie postale à l'attention de M. le maire de Niort ou de M. Christian CHEVALIER, commissaire enquêteur en mairie de Niort - 1 place Martin Bastard - 79 027 NIORT Cedex, siège de l'enquête.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchuées de tout droit à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

L'avis du commissaire enquêteur sera consultable en mairie de Niort et sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse précitée.

La préfète des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

®

Publications d'Annonces Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email

aof@nr-communication.fr



Pour publier* ou consulter une annonce légale :

www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé

IMMOBILIER

légales et officielles

Publications d'Annonces
Officielles & Légales
Tous titres de presse

DIVERS VENTES

LOCATION APPARTEMENT



107000 €

A 7 minutes du centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Résidence plain pied de 53.00 m² sans vis-à-vis, exposition Sud Sud/Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysagé de 356 m² avec studio de jardin et loggia de 18 m². 107 000 € - Tél : 02 30 28 01 02 | contact@meivillage.fr

2 pièces
Paitiers, tous dans résidence Valencay, appartement T2, 44 m² avec balcon, fibre, DPE en cours, 510 euros - 48 euros charges. 06.09.57.61.05

IMMOBILIER COMMERCIAL

Vente
Proche de Sables sur Cher et de Beauval, sortie n°13 de l'autoroute A45/E604, à vendre local commercial avec salles de réception et cuisine professionnelle, idéal pour traiteur, organisation de réceptions, ou restaurateur. Tél.06.15.25.78.52.

VILLÉGIATURES

MER

Proche Rayon-Pentellac, 400 m plage. Appartement T2 au 1er étage comprenant séjour avec canapé 82, kitchenette avec lave-vaisselle, lave-linge, four, micro-ondes, réfrigérateur-congélateur. Chambre avec lit 140, placard-senderte. Salle de bain avec douche, WC. Chauffage électrique. Loggia avec salon de jardin. Parking. Tarif 300/550 € semaine suivant période. Tél. 06.19.79.18.65

X Saint-Palais-sur-Mer (17420), 50 m plage, plein centre, avec maison tout confort 4 personnes, wifi, jardin, parking privé, diapo semaine, quinzaïne. Renseignements : mariefrancoise@orange.fr ou 06.61.92.21.65

VENTE VILLÉGIATURE

9900 €

Mobilier résidentiel, isolation 4 saisons, 40,00 m², 10 modèles disponibles. 9 900 € Livré à domicile | 02 30 28 01 03



49000 €

Votre cottage au bord de la mer. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000 €. Dans une résidence privée. Visites 6 jours | 02 51 54 59 22.



24500 €

Septé Hilaire de Riez. A 300 mètres des plages et des commerces. Camping ouvert à l'année, Mobil-home résidentiel 6 couchages sans vis-à-vis. Valeur neuf 52 700 €, vendu 34 000 € (arrivé) revient équipé. 02 51 54 59 22

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : act@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mussat
BP 81229 - 37012 Tours Cedex 1

Pour créer ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchéspublics.com

ANNONCES LEGALES

Avis administratifs

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'OUVRETURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

PORTANT SUR NEUF PARCELLES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE RUE DE LA ROUTIÈRE À NIORT

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2023, une enquête préalable portant sur neuf parcelles cadastrées situées au Niort, Section 21 (1436, 408, 440, 442, 444, 450, 448, 446, et 452) nécessaires à la réalisation de l'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort est ouverte en vertu de l'arrêté du lundi 18 janvier 2024 à 0h et jusqu'au mardi 20 février 2024 à 17h.

Peuvent être consultés :
- le dossier d'enquête avis tenu à la disposition du public en format papier et numérique,
- les observations portant les coordonnées sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du bâtiment triangulaire de l'hôtel administratif à la mairie de Niort.

Le dossier sera également consultable :
- sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres : www.deux-sevres.gouv.fr/département-deux-sevres/Portails/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arrêtes-d-auteurs/NIORT,
- aux heures de bureau de la préfecture des Deux-Sèvres, Bureau de l'environnement 4 rue Des Quatre 78 000 NIORT pendant les jours et heures d'ouverture au public.

M. Christian CHIVALLER désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête, siège en mairie de Niort, bâtiment triangulaire de l'hôtel administratif où il se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :
- le lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 24 janvier 2024 de 13h à 16h,
- le jeudi 1er février 2024 de 16h à 17h.

Les observations pourront également être transmises par voie postale à l'attention de M. le maire de Niort ou de M. Christian CHIVALLER, commissaire enquêteur en mairie de Niort - 1 place Martin Rolland - 79 007 NIORT Cedex, siège de l'enquête.

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, locataires, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'usufruitaires ou d'usage et ceux qui peuvent bénéficier des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'enquêteur dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déclarées de droit et d'indivisibilité justifiées L215-1 à L215-3 et R211-1 à R211-3 du Code de l'urbanisme pour exercer d'office leurs droits.

L'avis du commissaire enquêteur sera consultable en mairie de Niort et sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse précitée.

La préfecture des Deux-Sèvres est l'entité compétente pour émettre, par arrêté de recevabilité, la liste des parcelles ou des droits réels concernés à l'enquête.

DIVERS

CHANGEMENT DE NOM

Mme MOUTARBO VIVIANE, Assurante Maladies, demeurant 4, Chemin de la Pompe, 76 300 ST WAPRENT, née le 18/04/1950 à PARIS IX, déclare être requête auprès du Greffe des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ses enfants mineurs, M. MOUTARBO VIVIANE Thérèse Hilarie et le 20/04/2023 à BREST, celui de MOUTARBO.
Pour info.

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email

act@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter
une annonce légale :

www.nr-legales.com

seulement par QR sécurisé

nr-legales.com

Service La Nouvelle République

ANNEXE 5 – Copie d'un courrier type adressé en recommandé à chacun des propriétaires.



Niort, le 19/12/2023

COPIE

Monsieur Bernard SOULLET
226 Route de Coulonges
79000 NIORT

Lettre recommandée avec AR

Objet : Enquête parcellaire Rue de la Routière

**Direction de la
Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine
Action Foncière**

Monsieur,

Votre interlocuteur :
Sarah BOUCHET
tél.
05.49.78.75.97

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte Rue de la Routière à Niort, l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2021 a déclaré ce projet d'utilité publique.

La division parcellaire a ensuite été établie par le cabinet de géomètres GéoSat.

Références :

Pièces jointes :
Arrêté préfectoral du
07/12/2023
Questionnaire

Puis, par délibération en date du 2 octobre 2023, le Conseil municipal de la Commune de Niort a sollicité l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement susvisé et approuvé le dossier d'enquête parcellaire.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, nous vous prions de trouver, ci-joint, une ampliation de l'Arrêté Préfectoral en date du 7 décembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire ayant pour objet de désigner avec exactitude les propriétaires ainsi que les immeubles concernés leur appartenant.

Cette enquête se déroulera du lundi 15 janvier 2024 à 9h au jeudi 1^{er} février 2024 à 17h à la Mairie de Niort, Place Martin Bastard, bâtiment Triangle, service Action Foncière.

Vous pourrez consulter aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la Mairie (service Action Foncière) le dossier d'enquête parcellaire et consigner vos éventuelles observations sur le registre mis à la disposition du public ou les adresser par écrit à la Mairie de Niort, à l'attention de Monsieur le Maire ou de Monsieur Christian CHEVALIER, commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- lundi 15 janvier 2024 de 9 h à 12 h,
- mercredi 24 janvier 2024 de 13 h à 16 h,
- jeudi 1^{er} février 2024 de 14 h à 17 h.

En application des dispositions de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, vous êtes également tenu de fournir les indications relatives à l'identité du propriétaire actuel, ainsi que d'appeler et de faire connaître les éventuels

Mairie de Niort

CS 58755 - 79027 NIORT Cedex - Tél. 05 49 78 79 80 - www.vivre-a-niort.com

locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux susceptibles de réclamer des servitudes sur cet immeuble.

À cet effet, vous trouverez ci-joint, un questionnaire que nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dûment rempli.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué



Thibault HEBRARD

ANNEXE 6 – Questionnaire accompagnant les notifications individuelles.



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITE URBAINE
Service Action Foncière
Mairie de Niort
CS 58755
79027 NIORT Cédex

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA DESIGNATION DE L'IMMEUBLE ET A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE

(A retourner sous huitaine dûment rempli)

I – DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

- Situation : Commune de NIORT – Rue de la Routière
- Nature : terrain agricole
- Surface à acquérir : 04a 74ca
- Références cadastrales : ZV 436 (issue de ZV 5)

II – IDENTITE DU PROPRIETAIRE ET D'EVENTUELS AYANTS-DROIT

Faisant suite à la notification de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire, le soussigné déclare :

- Etre (ne pas être) (1) le propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné
- Connaître (ne pas connaître) (1) le propriétaire dudit immeuble (2)
- Certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-après

Renseignements relatifs à l'identité du propriétaire :

- Nom :
- Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :
- Situation de famille : célibataire, marié, veuf, divorcé, remarié (1)
- Date et lieu de naissance :
- Le cas échéant nom du conjoint :
- Domicilié :
- Profession :
- Représenté par (3) :
- Titre de propriété (notaire et date) + **fournir la copie** :

Renseignements relatifs aux éventuels locataires, titulaires de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage ou de servitude :

Préciser les noms, prénoms et l'adresse des intéressés, la nature de leur titre, la durée du bail ou des conventions

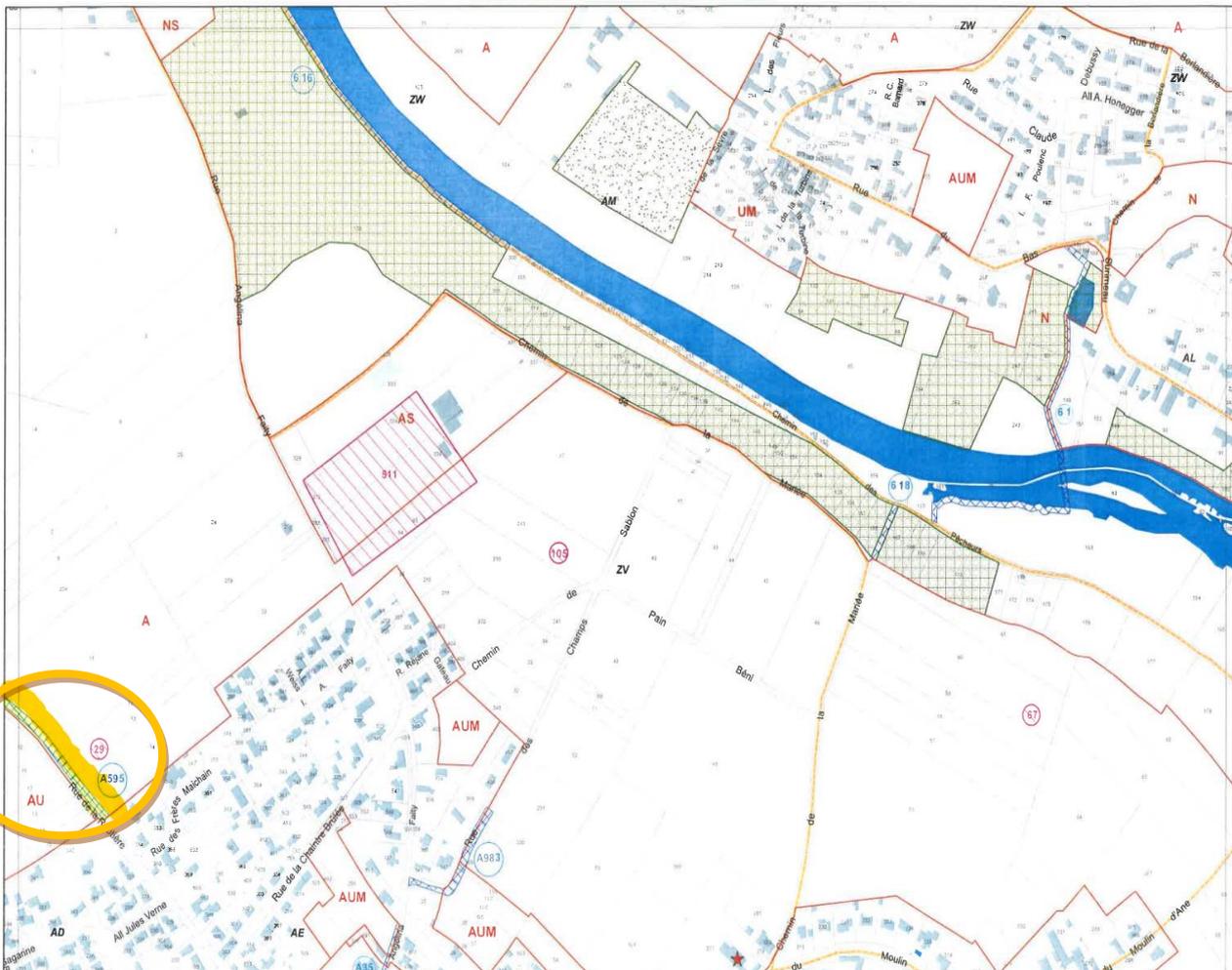
Fait à..... le.....

Signature

- (1) Rayer les mentions inutiles
- (2) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez néanmoins remplir le questionnaire en formulant toutes réserves
- (3) Lorsque le propriétaire est mineur, interdit, indivisaire

Annexe 9 – PLU du 11 avril 2016 – Modification N° 1 - Emplacement réservé à l'intérieur du cercle orangé.

PLAN LOCAL D'URBANISME



VILLE
DE
NIORT
DIRECTION
URBANISME
&
ACTION
FONCIERE

PLAN LOCAL
D'URBANISME
approuvé le 11 avril 2016
Modification N°1
approuvée le 10 avril 2017



1:4 000
PLANCHE

Annexe 10 – Avis de réception des notifications individuelles.

~~mand SOULLET~~
~~rue de Courlonges~~
~~0 NIORT~~

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 194 870 9375 7

RECOMMANDE :
 AVIS DE RÉCEPTION

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Reçu le 15 JAN. 2024

Mairie de Niort - DRAU Action Foncière
 1 Place Marlin Bastard
 CS 58 755
 7 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 15 JAN. 2024

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

10/01/2024

Signature de l'expéditeur

Signature du destinataire

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER DANS LE BUREAU

Objet : Enquête parcellaire Rue de la Routière

provenance de :
~~1 Jean Pierre SOULLET~~
~~4 rue des Haies de Chanturgis~~
~~3100 CLERMONT FERRAND~~

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 194 870 9355 9

RECOMMANDE :
 AVIS DE RÉCEPTION

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Reçu le 16 JAN. 2024

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Marlin Bastard
 CS 58 755
 7 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 16 JAN. 2024

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

25/07/2023

Signature de l'expéditeur

Signature du destinataire

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER DANS LE BUREAU

☑ Lettre Recommandée N°1A1948/093559

~~M Marcel SOULLET~~
~~45 rue du Dixième~~
~~79000 NIORT~~

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 194 870 9356 6

RECOMMANDE :
 AVIS DE RÉCEPTION

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Reçu le 09 JAN. 2024

Mairie de NIORT DRAU Action Foncière
 1 Place Marlin Bastard
 CS 58 755
 7 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 09 JAN. 2024

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

5/1/2024

Signature de l'expéditeur

Signature du destinataire

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER DANS LE BUREAU

Objet : Enquête parcellaire Rue de la Routière

DESTINATAIRE
 Margerite FAUCHER
 6 route de Coulonges
 49000 NIORT

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : 1A 194 870 9357 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 AP Routière enquête SB
 Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 79027 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 -5 JAN. 2024
 Service Courrier

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservation des avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
 Accès direct à l'information de distribution :
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).
 sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 par téléphone :
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Date : Prix : CRST :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservation de ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

Objet : Enquête parcelaire Rue de la Routière

~~FAUCHER Romain~~
~~5 rue de Brioux~~
~~9000 NIORT~~

LA POSTE
 Numéro de l'AR : AR 1A 194 870 9385 6

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 AP Routière enquête SB
 Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 79027 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 6 JAN. 2024
 Service courrier

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Reçu le 6 JAN. 2024
 Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Date / Avis de réception : 12/01/2024

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
 Mme Céline FAUCHER
 3 Carrefour Ormeau
 49370 THORIGNE

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : 1A 194 870 9388 7

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 AP Routière enquête SB
 Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 79027 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 11 JAN. 2024
 Service courrier

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Reçu le 11 JAN. 2024
 Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Conservation des avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
 Accès direct à l'information de distribution :
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).
 sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 par téléphone :
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Date : Prix : CRST :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

En provenance de :
~~Mme Cécile FAUCHER~~
~~3 carré Jour Ormeau~~
~~79370 THORIGNE~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 1A 194 870 9388 7

AP Routière enquête SB Renvoyer à **FRAB**

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755 VILLE DE NIORT
 79027 NIORT Cedex

30 JAN. 2024
 Service Courrier

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

15 JAN 2024 17:27

DESTINATAIRE
 Mme Christine BLOT
 6 allée Georges Brassens
 4100 ORLEANS

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'envoi : 1A 194 870 9387 0

AP Routière enquête SB EXPÉDITEUR

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755 VILLE DE NIORT
 79027 NIORT Cedex

11 JAN. 2024
 Service courrier

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions et modalités de service de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Mme Christine BLOT~~
~~16 allée Georges Brassens~~
~~45100 ORLEANS~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 1A 194 870 9387 0

AP Routière enquête SB Renvoyer à **FRAB**

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755 VILLE DE NIORT
 79027 NIORT Cedex

19 JAN. 2024
 Service courrier

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine



Provenance de : ~~Pierre ROSSARD~~
~~3 rue du Paradis d'Ame~~
~~9000 NIORT~~

Envoyé / Avisé le : 06/01/2024
tributé le : 06/01/2024

Le destinataire : [Signature]
Le mandataire : [Signature]

CNI / permis de conduire :
Autre : [Signature]

LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 194 870 9361 0

RECOMMANDE :
AVIS DE RÉCEPTION

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
Place Marim Bastard
VILLE DE NIORT
CS 58755
09 JAN. 2024
NiORT Cedex
Service courrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

NIORT
24
er
GIC

Provenance de : ~~Mme Marie-Christine FOUET~~
~~Le Vivier~~
~~route du Paradis~~
~~3160 ARDIN~~

Envoyé / Avisé le : 5/1/24
tributé le : 5/1/24

Le destinataire : [Signature]
Le mandataire : [Signature]

CNI / permis de conduire :
Autre : [Signature]

LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 194 870 9362 7

RECOMMANDE :
AVIS DE RÉCEPTION

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
Recu le Place Marim Bastard
VILLE DE NIORT
8 JAN. 2024 CS 58755 - 8 JAN. 2024
Direction de la Réglementation
et de l'Attractivité Urbaine
NIORT Service courrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

NIORT
24
ier
GIC

Provenance de : ~~Cécile FOUET~~
~~route de Nançay~~
~~5340 SAINT GERIER~~

Envoyé / Avisé le : 6 / 1 / 2024
tributé le : 6 / 1 / 2024

Le destinataire : [Signature]
Le mandataire : [Signature]

CNI / permis de conduire :
Autre : [Signature]

LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 194 870 9363 4

RECOMMANDE :
AVIS DE RÉCEPTION

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
Recu le Place Marim Bastard
VILLE DE NIORT
10 JAN. 2024 CS 58755
Direction de la Réglementation
et de l'Attractivité Urbaine
73027 NIORT Cedex
Service Courrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

NIORT
GIC

provenance de :
~~Mme Claudine PETEAU~~
~~53 rue Nicolas Baireau~~
~~9000 NIORT~~

Remise / Avisé le : 06 / 01 / 24
 Tributé le : 06 / 01 / 24

Le destinataire :
 Le mandataire :
 CNI / permis de conduire :
 Autre :
 Signature facteur :



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 194 870 9364 1



AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Mairie de NIORT - DRAU Action Foncière
 Reçu le Place Mathim Bastard

10 JAN. 2024 CS 58755

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

VILLE DE NIORT

NIORT Cedex 2024

Service Courrier

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

provenance de :
~~M. Ludovic FOUET~~
~~Le Pont d'Herpes~~
~~12 rue des Vikings~~
~~6200 COURBILLAC~~

Remise / Avisé le : 05 / 01 / 24
 Tributé le : 05 / 01 / 24

Le destinataire :
 Le mandataire :
 CNI / permis de conduire :
 Autre :
 Signature facteur :



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 194 870 9365 8



AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 1 Place Mathim Bastard

CS 58755

VILLE DE NIORT
 09 JAN. 2024
 Service courrier

9027 NIORT Cedex

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

provenance de :
~~Mme Olivia FOUET~~
~~4 allée Edith Piaf~~
~~Appartement 1~~
~~9000 NIORT~~

Remise / Avisé le : 12 / 01 / 24
 Tributé le : 12 / 01 / 24

Le destinataire :
 Le mandataire :
 CNI / permis de conduire :
 Autre :
 Signature facteur :



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 194 870 9366 5



AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 Reçu le Place Mathim Bastard

16 JAN. 2024

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

CS 58755

VILLE DE NIORT
 16 JAN. 2024
 Service courrier

9027 NIORT Cedex

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

Lettre
 Recommandée

N°1A19487093665 - Enregistrer ce numéro dans votre Espace La Poste
 (https://www.laposte.fr/espaceclient/serie/1A19487093665)

provenance de :
~~Mme Virginie FOUET~~
~~30 rue de la Cordoie~~
~~3000 NIORT~~

LA POSTE
 Numéro de FAR: AR 1A 194 870 9367 2

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

05/01/24
 Reçu le
 09 JAN. 2024

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 VILLE DE NIORT
 Place Maxime Bastard
 CS 58 755
 73027 NIORT Cedex

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER DANS LE BUREAU

provenance de :
~~Mme Lucette NICHOT~~
~~8 rue de Chopette~~
~~13000 NIORT~~

LA POSTE
 Numéro de FAR: AR 1A 194 870 9368 9

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

05/01/24
 Reçu le
 09 JAN. 2024

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 VILLE DE NIORT
 Place Maxime Bastard
 CS 58 755
 73027 NIORT Cedex

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER DANS LE BUREAU

provenance de :
~~Mme Michelle TARANTE~~
~~43 résidence Les Jardins d'Azur~~
~~6 Boulevard Aristide Briand~~
~~3140 MIRANAS~~

LA POSTE
 Numéro de FAR: AR 1A 194 870 9369 6

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

AP Routière enquête SB Renvoyer à FRAB

08/01/24
 Reçu le
 10 JAN. 2024

Mairie de Niort DRAU Action Foncière
 VILLE DE NIORT
 1 Place Maxime Bastard
 CS 58 755
 73027 NIORT Cedex

Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER DANS LE BUREAU

provenance de : ~~SEA de Chambrerie~~
~~Feuille de la Sauzaie~~
~~79440 SAINT-NAIXIRE~~

LA POSTE
 RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 1A 171 952 6984 6

AP Routière enquête SB
 Renvoyer à FRAB

Reçu le 10 JAN. 2024
 Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Mairie de Niort-DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 VILLE DE NIORT
 79027 NIORT Cedex

10 JAN. 2024
 Service Courrier

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Françoise CHAUVEAU
 rue de la Tour Chabat
 000 NIORT

LA POSTE
 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'envoi : 1A 171 951 1779 6

AP Routière enquête SB
 EXPÉDITEUR

Mairie de Niort-DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 VILLE DE NIORT
 - 5 JAN. 2024
 Service Courrier

79027 NIORT Cedex

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE
 Françoise CHAUVEAU
 (identité (Prenom et NOM) ou raison sociale)

LA POSTE
 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'envoi : 1A 171 951 1779 6

AP Routière enquête SB
 EXPÉDITEUR

~~Mairie de Niort-DRAU Action Foncière~~
 (identité (Prenom et NOM) ou raison sociale)
~~1 Place Martin Bastard~~
~~CS 58755~~

79027 NIORT Cedex
 Libelle de la voie

PREUVE DE DISTRIBUTION

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE
 Mme Corinne CHAUVEAU
 4 rue de la Tour Chabot
 49000 NIORT

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : **1A 171 952 6986 0**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 AP Routière enquête SB
 Mairie de Niort - DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 79027 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 - 5 JAN. 2024
 Service Courrier

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC
 Papier à base de carbone recyclé
 Imprimé en France

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

provenance de :
~~Mme Corinne CHAUVEAU
 - H PAD La Venise Verte
 35 rue Jean de la Fontaine
 49000 NIORT~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : **AR 1A 194 870 9377 1**

Notif AP Routière SB Renvoyer à FRAB

Reçu le 31 JAN. 2024
 Mairie de Niort - DRAU Action Foncière
 1 place Martin Bastard
 CS 58755
 79027 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 30 JAN. 2024
 Service Courrier

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

ECOLOGIC
 Papier à base de carbone recyclé
 Imprimé en France

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE
 Mme Françoise CHAUVEAU
 H PAD La Venise Verte
 35 rue Jean de la Fontaine
 49000 NIORT

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : **1A 194 870 9378 8**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 Notif AP Routière SB
 Mairie de Niort - DRAU Action Foncière
 1 Place Martin Bastard
 CS 58755
 79027 NIORT Cedex

VILLE DE NIORT
 29 JAN. 2024
 Service Courrier

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC
 Papier à base de carbone recyclé
 Imprimé en France

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE
 Madame Marion CHOTTIN
 17 rue de Ridder
 App 5
 75014 PARIS

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : 1A 194 870 9379 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Net: PAP Routière SB

EXPÉDITEUR
 Reçu le
 29 JAN. 2024
 Direction de la Réglementation
 et de l'Attractivité Urbaine

VILLE DE NIORT
 29 JAN. 2024
 Service courrier

79027 NIORT Cedex

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre
 bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC
 Neutralité carbone
 Laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

Avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
 Codes d'accès direct à l'information de distribution :
 par SMS - Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
 .35 € TTC + prix d'un SMS
 par internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)
 par téléphone :
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé),
 du lundi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 12h.
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé),
 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SEVRES

COMMUNE

DE NIORT

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de NIORT certifie que l’avis d’ouverture d’une enquête parcellaire **du lundi 15 janvier 2024 à 9h au jeudi 1^{er} février 2024 à 17h.** portant sur neuf parcelles nécessaires à la réalisation du projet d’aménagement d’une voie verte rue de la Routière à Niort, prescrite par arrêté préfectoral du 7 décembre 2023

a été affiché en mairie

du 15 décembre 2023

au 2 février 2024

Fait à NIORT le 02 FEV. 2024

(cachet)



Pour le Maire de Niort
et par délégation
Le Directeur de la Réglementation
et de l’Attractivité Urbaine

Stéphane SYLVAIN